



13 Rue du Général Guillaumat, 75015 PARIS
Association loi 1901, Agrément Jeunesse et Sports N° 75.SVF.08.15

Règlement Intérieur

Article 1 :

Les documents complets ainsi que la cotisation doivent être remis AVANT de participer aux cours. A savoir: licence remplie avec cachet du médecin, une photo d'identité, l'utilisation du droit d'images, le présent règlement tout deux signés, et le montant de la cotisation.

Article 2 :

Le montant de la cotisation est à régler par chèque (2 maximum, remis le jour de l'inscription). Aucun remboursement ne sera effectué si démission.

Article 3 :

Les entraîneurs peuvent refuser un licencié à un cours, suite à un retard entraînant un désagrément pour le groupe. La ponctualité est le respect des autres.

Article 4 :

Pour le respect de chacun, les opinions qu'elles soient politiques ou religieuses ne sont pas tolérées dans l'enceinte du club. Une tenue correcte et adaptée est exigée. Des chaussures différentes de celles utilisées à l'extérieur sont obligatoires à des fins d'hygiène.

Article 5:

Aucun trouble de quelque nature qu'il soit (injures, provocation, comportement anti-sportif) ne sera admis et pourra faire l'objet d'un renvoi du club sans possibilité de remboursement

Article 6 :

Tout licencié au Club doit boxer pour le club et nul autre.

Je soussigné _____, m'engage à respecter les articles ci-dessus.

Paris le :

Signature